

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT 701-52 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN DE REVOIR LES NORMES MINIMALES DE CASES REQUISES POUR LES STATIONNEMENTS HORS RUE AUX CLASSES DES USAGES INDUSTRIELS DE TYPE IA à IF ET LA CLASSE COMMERCIALE CE**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 5 octobre 2021, le Règlement 701-52 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de revoir les normes minimales de cases requises pour les stationnements hors rue aux classes des usages industriels de type IA à IF et la classe commerciale CE;

**QUE** le Règlement 701-52 a pour objet de revoir les exigences minimales visant les cases de stationnement pour les usages industriels;

**QUE** le 21 octobre 2021, la MRC de Beauharnois-Salaberry a émis un certificat de conformité à l'égard du Règlement 701-52 adopté par la Ville de Beauharnois;

**QUE** ce Règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC de Beauharnois-Salaberry;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel-de-Ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

**Donné le 29 octobre 2021.**



**M<sup>e</sup> Karen Loko  
Greffière**